

La Direction doit rendre des comptes !

Octobre 2021 – Orange France Siège

Depuis de nombreuses années, la CFE-CGC Orange alerte sur le risque d'effondrement du système de restauration collective en vigueur chez Orange. Au-delà des facturations abusives de frais (dont les loyers) de la part de la Direction, facturations qui font l'objet d'une procédure pénale, la mauvaise gestion des cantines internes engendre un coût prohibitif par repas servi, et ne permet pas à tous les salariés de percevoir un droit à restauration par jour de travail.

► Vous restituer chaque euro qui vous revient !

La restauration est une composante des ASC (Activités Sociales et Culturelles). Son budget représente 2,26% de la masse salariale, soit 1 100 euros par collaborateur. Le CE/CSE OFS, après plusieurs années de contentieux judiciaire a réussi à en récupérer le contrôle, et à en assurer la gestion **en toute transparence budgétaire**. Il a également pris la décision de permettre à chacun de **choisir entre Titres Restaurants et subvention dans sa cantine ou son RIE de proximité**.

Seuls 3 CE/CSE sur 14 ont fait le choix de piloter leur budget, les autres, par incompétence ou soumission à la Direction, ont décidé de le laisser entre les mains de la Direction dans un système dit « mutualisé ».

Le Titre Restaurant, moyen de paiement universel

Le Titre Restaurant est devenu un moyen de paiement universel accepté dans tous les restaurants collectifs : RIE (Restaurant inter-entreprises), cantines, etc. **Pourtant, les cantines gérées par la Direction d'Orange les refusent**, empêchant nos prestataires, nos clients et les personnels d'Orange en disposant au titre de leurs activités ou de télétravail partiel d'y déjeuner.

Payer vos achats au supermarché avec un Titre Restaurant grâce à votre mobile !

Le Titre Restaurant permet de toucher une subvention quotidienne. Il coûte 3,70 euros au salarié et lui octroie 5,55 euros de subventions pour une valeur faciale de 9,25 euros. Dématérialisé, il permet de ne payer que ce qu'on doit au centime près jusqu'à 19 euros usuellement (pendant la période de crise sanitaire, 38 euros dans les restaurants).

La nouvelle innovation d'Edenred permet aussi à qui le souhaite de coupler sa carte bleue et de payer en une fois la partie subventionnée et le reste de la somme due.

Le Titre Restaurant est accepté dans les supermarchés, les restaurants du lundi au samedi (exceptionnellement le dimanche aussi pendant la crise sanitaire) et les Restaurants Inter Entreprise. Il vous permet de manger où vous voulez où que vous soyez : à domicile ou sur site, de manière à garantir votre pouvoir d'achat tous les jours et pas uniquement lorsque vous décidez d'aller à la cantine !

La vérité des prix des cantines Orange

En n'indiquant pas sur les tickets de caisse les frais de structure et d'immobilier qui sont refacturés en plus à tous les CSE du Groupe, la Direction d'Orange dissimule depuis des années le vrai prix d'un repas dans ses cantines.

En effet, suite à la dénonciation des conventions avec le CE OFS fin 2019, la Direction qui facturait aux CE/CSE 7,04 euros au titre de « son immobilier » sans pouvoir le justifier, a été obligée de faire apparaître leur vrai prix... **16 à 18 euros par repas !** Plus cher qu'une formule complète dans de nombreux restaurants et largement plus élevé que n'importe quel RIE (8 à 12 euros). L'entreprise facture le loyer consacré à la cantine alors que, selon le Code du Travail (articles du R4228-19 à R4228-25) elle doit mettre gracieusement à disposition des salariés les locaux destinés à leur restauration. Pour les salariés, c'est transparent lors du passage en caisse : ils paient leur repas entre 3 et 5 euros en moyenne. Mais les frais complémentaires sont bien imputés sur le budget restauration annuel, ce qui prive les salariés d'une subvention pour chaque jour travaillé, que ce soit en présentiel ou en télétravail.

Ces refacturations de plus de 100 millions, soit près de 1 500 euros par salarié, font l'objet d'une plainte au pénal !

► Les personnels du CSE Orange France Siège ... punis

Les 3 CE/CSE (sur 14) qui ont décidé de reprendre le contrôle du budget contestent les factures des loyers. Très gênée de perdre la main sur les lucratifs budgets ASC, la Direction d'Orange, avec la complicité des autres organisations syndicales, décide de se venger... **quitte à empêcher le fonctionnement de ses cantines**.

En effet, pour un subventionnement direct en caisse, il faut l'interconnexion des systèmes d'information RH. La DRH précédente (remerciée depuis pour incompétence) et la Direction d'Orange France, pour obliger les CSE récalcitrants à renoncer à leurs revendications, ont décidé d'interrompre ce flux du jour au lendemain : **dès lors, dans les cantines Orange, les personnels OFS doivent payer le tarif externe !!**

Vous trouverez sur le site du CSE OFS (www.cseofs.org) la [liste de RIE proches qui vous permettront de manger à un prix raisonnable](#) et de payer avec un Titre Restaurant.

Un système en faillite...

La **mauvaise gestion des cantines** entraîne l'augmentation continue de la part des loyers abusivement facturés et des frais d'admission par repas. Dans ce contexte, la seule solution pour que la Direction s'y retrouve financièrement est que le nombre de repas pris dans les cantines diminue pour gagner sur les subventions.

Une **mauvaise gestion** qui résulte :

1. Du refus d'Orange d'accepter dans ses cantines d'autres personnes que celles des CSE Orange délégants (ou travaillant pour elle). Cela permettrait de baisser le coût unitaire des frais d'admission.
2. D'un financement abusif de frais qui devraient être pris en charge par la Direction,
3. Du refus d'accepter les TR qui fait fuir les externes et donc diminue le nombre de repas pris,
4. Du maintien de cantines où le nombre de repas pris est tellement bas que les frais d'admission montent jusqu'à 35 euros par repas...

Un **système en faillite, déficitaire en 2020 et 2021** en raison de la distribution massive d'indemnités aux prestataires de restauration. La Direction a dû renoncer à facturer aux CSE délégants 14 millions d'euros de loyers pour le maintenir vaguement à flot.

Un **système en faillite !** Les personnels des autres CSE qui ont confié leur budget à la Direction n'ont plus ni indemnités, ni Titres Restaurants depuis le 1^{er} juillet. Les caisses du budget restauration sont vides.

Un **système en faillite, durablement...**

La pandémie restera d'actualité, et les personnels demandent massivement à pouvoir être en télétravail. Le nombre de repas servis dans les cantines Orange s'effondre. Les frais d'admissions s'envolent et nombre de restaurateurs ne veulent pas rouvrir sans fréquentation minimum (denrées perdues) et/ou renégociation à la hausse des prix d'admission, obligeant la Direction à augmenter le prix des subventions dans un budget contraint. Mais dans le même temps elle doit distribuer des Titres Restaurants à tous ceux qui sont en télétravail ; tout collaborateur en télétravail forcé ou non, ayant droit à un TR ou une indemnité de 5,55 euros par jour !

Le budget ne tient plus. Les autres organisations syndicales appellent au télétravail massif mais refusent de voir verser la subvention journalière aux salariés. L'argent disparaît dans un puit sans fond.

Réformer nos cantines

Il existe une solution pour soutenir cette activité économique et sociale : nos cantines Orange doivent devenir des Restaurants Inter-Entreprise et produire des repas à livrer ou à emporter car c'est en conservant au mieux le nombre de repas servis que nos cantines survivront. Il appartiendra ensuite à l'entreprise de ne plus immobiliser des locaux d'importance uniquement pour un service le midi mais d'en diversifier l'utilisation (en salles de réunion ou en lieux de co-working par exemple) pour agrémenter les services fournis sur les sites.

► A OFS, beaucoup plus de subventions pour vous en 2020 et 2021... que dans les autres CSE !

Le CSE OFS vous a permis de recevoir une subvention de 5,55 euros par jour de travail en 2020 et en 2021, soit 1 149 euros pour 207 jours de travail (équivalent temps plein). Alors que les salariés des CSE en gestion mutualisée ont obtenu moins de 100 jours de subvention restauration !

En effet en 2020, le système mutualisé a suspendu pendant 4 mois les subventions aux salariés en télétravail forcé et pendant au moins 2 mois en 2021. En imposant la réouverture des cantines pour une trop faible fréquentation, ce choix a coûté plusieurs millions d'euros en frais de gestion au détriment des subventions quotidiennes que chaque salarié était en droit de percevoir.

Quel avenir pour les personnels d'OFS ?

Comprenant que la situation était à la fois pénalement répréhensible et intenable financièrement, le nouveau DRH a convoqué les organisations syndicales pour leur proposer de faire évoluer le système en profondeur.

Il se dit prêt à renoncer à facturer les loyers (et donc alléger le prix des repas dans les cantines Orange) et ainsi permettre le paiement des repas en télétravail pour tous, si les autres organisations syndicales acceptent la transformation des cantines en RIE et en espaces de travail ainsi que l'externalisation des cantines les plus onéreuses.

Il faudra sans doute quelques temps pour que les personnels d'OFS soient de nouveau considérés par la Direction comme des personnels à part entière et bénéficient de subventions directement à leur cantine de proximité.

Si les personnels d'OFS n'ont pas perdu de pouvoir d'achat en 2020 et en 2021 ; ils auront pour autant subi des tracasseries assez injustes. Mais ils sauront faire preuve de mansuétude vis-à-vis d'une Direction Orange France qui saura reconnaître ses torts.



Vos correspondants

Xavier PODEVIN – 06 87 60 86 75
Fatima HAMADI – 06 73 71 94 33
Pascal DOUCHEMENT – 06 07 34 86 40
Laurence CLOIX – 06 42 30 19 46



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !